

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE A LA PROCEDURE DE MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LA CAPLD

Par arrêté n°ARP2026_090 du 09 octobre 2026, le Président de la Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

**L'enquête publique se déroulera du 12 novembre 2026 (9h)
au 14 décembre 2026 (17h)**

Caractéristiques principales du projet de modification n°3 du PLUi

Cette procédure de modification n°3 du PLUi a pour objets :

- D'adapter le PLUi aux projets des communes et de la Communauté nécessitant des ajustements ponctuels au niveau du règlement graphique et écrit, des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et des annexes.
- De prendre en compte le jugement du 2 mai 2023 (en intégrant la procédure de modification engagée par arrêté n°ARP2023_018 du 20 juillet 2023) : suppression de l'emplacement réservé n°16 à Landerneau et classement de l'ensemble cohérent des boisements sur l'île de Tibidy à L'Hôpital-Camfrout en Espaces Boisés Classés.

Toutes les communes de la CAPLD sont concernées de façon plus ou moins importantes.

Toutes les informations peuvent être demandées auprès du service Urbanisme de la CAPLD, 59 rue de Brest, 29 800 Landerneau (téléphone : 02 98 21 24 80 – courriel : modification3.plui@capld.bzh).

Par décision en date du 06 août 2026, le Tribunal Administratif de Rennes a désigné Monsieur Charles de Kermenguy en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du **12 novembre 2026 (9h) au 14 décembre 2026 (17h)**, soit pendant une durée de 33 jours. Le siège de l'enquête publique est situé au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas, 59 rue de Brest, 29 800 Landerneau.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête pourra être consulté :

En format papier :

- **Au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas**, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30)
- **En mairie de Daoulas**, 17 route de Loperhet 29460 Daoulas, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi, de 9h à 12h)

En version numérique :



- Sur le **site internet** suivant : <https://www.registredemat.fr/capld-plui-modification-3>
- Depuis un **poste informatique** au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en s'adressant à la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique précité et pendant toute la durée de l'enquête publique.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations selon les modalités suivantes :

- **Sur le registre papier** ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, qui sera tenu à la

disposition du public au siège de l'enquête et dans la mairie de Daoulas, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

- **Par courrier postal** à l'adresse suivante, en précisant la mention « Enquête publique sur la modification n°3 du PLUi » et en spécifiant « A l'attention du commissaire enquêteur » :
Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas
Maison de Services au Public - BP 849
29208 Landerneau
- **Par voie électronique** (Courriel) à l'adresse suivante :
capld-plui-modification-3@registredemat.fr
- **Auprès du commissaire enquêteur** au cours d'une permanence ;

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations, lors des **permanences suivantes** :

	Lieu de la permanence		Date	Horaire
1	DAOULAS	Mairie 17 route de Loperhet 29460 DAOULAS	Jeudi 12 novembre	9h-12h
2	LANDERNEAU	Siège de la CAPLD – MSP 59 rue de Brest 29800 LANDERNEAU	Jeudi 19 novembre	13h30-17h
3	DAOULAS	Mairie 17 route de Loperhet 29460 DAOULAS	Jeudi 26 novembre	9h-12h
4	LANDERNEAU	Siège de la CAPLD – MSP 59 rue de Brest 29800 LANDERNEAU	Jeudi 03 décembre	9h-12h
5	LANDERNEAU	Siège de la CAPLD – MSP 59 rue de Brest 29800 LANDERNEAU	Lundi 14 décembre	13h30-17h

Informations complémentaires :

- Les pièces du dossier d'enquête comprennent notamment l'évaluation environnementale se rapportant à la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, l'avis de l'Autorité administrative compétente en matière d'environnement rendu sur ce projet, les avis des personnes publiques associées et consultées.

- Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site Internet de la CAPLD, pendant une durée d'un an à compter de sa transmission.

- A l'issue de l'enquête publique, le projet de modification n°3 du PLUi, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis qui ont été joints au dossier d'enquête et du rapport du commissaire-enquêteur, sera soumis au Conseil de communauté pour approbation.